

44 - Equipement numérique - Dématérialisation des documents et procédures

Rapporteur : M. l'Adjoint DUMONT : Dans le cadre du prochain mandat, il est envisagé de doter les élus d'équipements de communication numérique leur permettant de recevoir les dossiers, de les annoter, de les conserver sous un format sécurisé et très rapidement de procéder à des validations en ligne ainsi qu'à la signature électronique.

Ceci s'inscrit dans la modernisation du fonctionnement de notre collectivité et contribue à réduire le volume de papier consommé (les dossiers du Conseil Municipal et rapports à la Municipalité seraient envoyés en format numérique).

Il convient de rappeler que lors du dernier mandat tous les élus avaient été dotés d'un ordinateur portable.

Afin de réduire les coûts, de faciliter les pratiques, il est envisagé de réaliser une opération commune avec la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs et la Communauté d'Agglomération. Le montage serait fait sous la forme d'un groupement de commandes (Coordination par la Région de Franche-Comté).

Les avantages de réaliser cette opération en commun :

- Réduction des coûts du fait d'un appel d'offres plus important, donc plus attractif pour les éditeurs
- Mutualisation des coûts d'acquisition du matériel, du logiciel (un élu à la Ville de Besançon et au Conseil Régional ne serait doté que d'un seul équipement)
- Pratique homogène pour les élus (le même outil pour tous).

L'usage de ces équipements pourrait être étendu à terme à d'autres assemblées (Syndicats...). Le calendrier prévisionnel envisagé est le suivant :

- Juin 2013 à septembre 2013 - Rédaction du cahier des charges par les collectivités
- Début septembre 2013 - Date limite de délibération des assemblées pour la création du groupement de commandes
- Mi septembre 2013 - Lancement de l'appel d'offres
- Fin octobre 2013 - Remise des offres
- Fin novembre 2013 - Choix du titulaire
- Fin 2013, début 2014 - Installation, mise en place de manière expérimentale.

Le financement du projet sera assuré pour partie sur les crédits du Département Mutualisé des TIC à la CAGB, le complément sur le BP 2014 à la Ville.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur ce projet,
- à autoriser la constitution d'un groupement de commandes et à autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2013.